

**8 Faits divers & Justice**

**Tragique accident de la circulation dans le département du Komo**  
**Un sexagénaire meurt écrasé par deux grumiers au village Ekouk**

Abel EYEGHE EKORE  
 Kango/Gabon

**UN** tragique accident de la circulation, entre deux grumiers et un piéton, s'est produit, mardi, en fin d'après-midi, dans le département du Komo dont Kango est le chef-lieu. La victime est un enseignant retraité d'une soixantaine d'années, nommé Nganga. Elle est morte sur-le-champ après que les deux poids lourds l'ont littéralement écrabouillée.

Selon des témoignages concordants recueillis sur le lieu du drame, un convoi de six grumiers roule sur la Nationale 1, à une heure où ils ne sont plus censés circuler, conformément à une décision gouvernementale qui interdit à ces mastodontes de rouler au-delà de 18 heures. Puis, un premier groupe de trois véhicules poids lourds se détache avec le convoyeur. Les trois grumiers retardataires appuient donc sur l'accélérateur, certainement pour les rattraper. Et ce sont deux de ces trois grumiers retardataires qui sont impliqués dans ce tragique accident qui s'est produit au village Ekouk-Chantier, vers 19 heures. En effet, l'enseignant à la retraite sort de chez lui.



Les populations d'Ekouk dans le désarroi...



... puis manifestant pour réclamer justice.

C'est en traversant la chaussée pour se rendre de l'autre côté du village, qu'il est violemment renversé par un premier grumier. L'autre semi-remorque, qui talonne celui-ci de près, roule à son tour sur le corps du sexagénaire qui se coince au niveau de l'essieu, puis est traîné sur une distance de plus de cinquante mètres.

**CONSTAT.** Le vieux Nganga n'a semble-t-il pas fait attention au moment de s'engager sur la Nationale 1, reconnue pour sa dangerosité. Après avoir assisté en direct au drame depuis leurs concessions respectives, les populations n'ont pu que constater le décès du vieil homme



Les grumiers impliqués dans l'accident ayant causé la mort du vieux Nganga.

une fois sur le lieu de l'accident. Les deux conducteurs impliqués dans cette tragédie, certainement par

peur des représailles, ont rapidement quitté les lieux pour aller se constituer prisonniers à la brigade de gendarme-

rie de Kango, où ils s'y trouvent encore pour les nécessités d'enquête, renseigne une source judiciaire.

Sitôt après, des Officiers de police judiciaire (OPJ) se sont rendus immédiatement à Ekouk-Chantier pour le constat d'usage. La circulation est restée bloquée pendant plus de trois heures d'horloge, populations et parents du défunt, très choqués et surtout très remontés, manifestant sur la voie publique pour condamner le fait que des grumiers continuent de circuler hors des heures réglementaires, sans qu'ils ne soient sanctionnés par les services compétents.

Une enquête a été ouverte pour déterminer les circonstances exactes de cet accident qui vient d'endeuiller toute une communauté.

**Insécurité à Bitam**

**Un récidiviste soupçonné d'avoir voulu cambrioler l'agence Express Union**

SSB  
 Bitam/Gabon

**UN** individu a été pris, il y a quelques jours, en flagrant délit de tentative de cambriolage de l'agence Express Union de Bitam. Alors qu'il venait d'entrer par effraction dans les locaux de cet établissement de micro-finance, Bertrand Menié Assoumou, Gabonais âgé de 36 ans, a été repéré par les agents de la société de gardiennage DMT exerçant dans le périmètre de l'agence Express Union.

Le superviseur de DMT, Benjamin Metoulou Eya'a, et son équipe ont alors promptement annihilé les plans de l'intrus en le neutralisant. Puis, ils l'ont conduit à la brigade de gendarmerie de Bitam-centre, pour les nécessités d'enquête.



Bertrand Menié Assoumou attend son procès...

Multirécidiviste, Bertrand Menié Assoumou a un

lourd passé judiciaire. Il a, en effet, déjà été



... à la prison centrale d'Oyem.

condamné à plusieurs reprises pour vols. Ce natif du district de Meyo-Kye, dans le département du Ntem, est, d'ailleurs, sorti de prison, il y a seulement deux semaines, pour les mêmes faits.

Une fois l'enquête préliminaire bouclée, le suspect a été présenté devant le pro-

cureur près le tribunal de première instance d'Oyem. Au terme de l'audition dans le cabinet du juge d'instruction, le mis en cause a été inculpé de tentative de vol, puis placé sous mandat de dépôt à la prison centrale d'Oyem, en attendant son jugement. Il est important de signaler

qu'après une petite accalmie, l'insécurité revient actuellement en force dans la ville des trois frontières. Ce sont surtout les maisons de commerce ainsi que les établissements de micro-finance et de transfert d'argent qui constituent les principales cibles des malfrats.